

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9

Title - Sujet Voyage Data Recorders	
Solicitation No. - N° de l'invitation T1704-130265/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client B13W	Date 2013-10-25
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-403-9107	
File No. - N° de dossier HAL-3-71159 (403)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-11-06	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Standard Time AST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brow, Theresa	Buyer Id - Id de l'acheteur hal403
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5166 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Destinations as described herein.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification est apportée pour fournir l'information suivante à tous les soumissionnaires potentiels :

Nous avons reçu une demande de renseignements d'un fournisseur potentiel. Afin de tenir toutes les parties informées, nous diffusons l'information suivante :

Question

Est-ce possible de visiter les quatre navires durant l'étape de l'appel d'offres? Pour pouvoir présenter une offre précise et détaillée, nous avons besoin de renseignements détaillés sur l'équipement de navigation et de communication qui doit être lié par interface au (S)VDR fourni.

Réponse

Oui, les soumissionnaires peuvent visiter les navires. Ils doivent prendre des dispositions avec les exploitants :

Pour le M/V *Princess of Acadia*, le M/V *Confederation* et le M/V *Holiday Island* :

Princess of Acadia, : Capt. Thorne, Capt. Doucet or Capt. Hamilton (506) 636-2457

Confederation: Steve Raisbeck (902) 485-6412 Cell: (902)969-0700

Holiday Island: Steve Raisbeck (902) 495-6412 Cell: (902) 969-0700

(The Holiday Island will be in drydock at Halifax Shipyard late Oct/early Nov.)

Pour le M/V *Madeleine* :

CTMA

M. Mario Landry

418-986-6600, poste 248

Le M/V *Madeleine* est à quai à Souris (Î.-P.-É.) les jours suivants : mardi, jeudi, samedi et dimanche entre 13 h et 14 h. Veuillez contacter M. Landry 24 heures avant votre visite pour prendre les dispositions nécessaires (mario.landry@ctma.ca).

Question

Partie 1, section 2 : Pouvez-vous fournir le paragraphe exact de la *Loi sur la marine marchande du Canada* faisant référence à la réglementation sur les VDR, y compris la date de révision?

Réponse

Vous pouvez vous référer principalement aux paragraphes suivants de la *Loi sur la marine marchande du Canada* :

« Règlements

35. (1) *Le gouverneur en conseil peut, par règlement pris sur recommandation du ministre des Transports : [...]*

d) mettre en œuvre, en tout ou en partie, dans sa version éventuellement modifiée, une convention internationale, un protocole ou une résolution mentionnés à l'annexe 1 [...]. »

« *Règlements*

120. (1) Le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre, prendre des règlements relativement à la sécurité des bâtiments ou catégories de bâtiments et des personnes qui sont à bord d'un bâtiment ou qui le chargent ou le déchargent, notamment des règlements : [...]

b) précisant les machines, l'équipement et les approvisionnements qui doivent être à bord des bâtiments ou catégories de bâtiments et les machines, l'équipement et les approvisionnements qu'il est interdit d'y avoir; [...]. »

Le *Règlement sur les enregistreurs des données du voyage (DORS/2011-203)* peut être consulté en ligne à l'adresse : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2011-203/>

La Loi est aussi spécifiée au début du Règlement :

« Sur recommandation du ministre des Transports et en vertu de l'alinéa 35(1)d) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*^a, Son Excellence le Gouverneur général en conseil prend le *Règlement sur les enregistreurs des données du voyage*, ci-après. »

Par conséquent, on estime que l'alinéa 35(1)d) de la Loi est plus important, car le Canada a signé l'entente de la convention internationale sur les enregistreurs des données du voyage...

Question

Est-ce que les quatre navires effectuent des voyages internationaux ou est-ce qu'ils naviguent uniquement en eaux canadiennes?

Réponse

Ces navires n'effectuent pas de voyages internationaux.